

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 16 mars 2015
No d'affaire: 2015.RRGR.34

Loveresse / Le Moulin – Le Grand Nods

**Office cantonal des ponts et chaussées, arrondissement d'ingénieur en chef III,
Inspection des routes du Jura bernois**

**Construction d'un nouveau centre d'entretien avec centre d'intervention pour l'A16
Crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation**

1 Objet

Le crédit demandé d'un montant net de 15 119 600 francs (coût total de CHF 27 616 000.– desquels sont déduits la participation de 40 % de la Confédération ainsi que les frais d'étude de projet et de mise en œuvre des mesures pour les batraciens qui en découlent de CHF 1 450 000.–) doit permettre de construire à Loveresse un centre d'entretien d'une surface utile principale de 4685 m² destiné à l'Inspection des routes du Jura bernois.

Le nouveau centre d'entretien remplacera l'actuel centre de Tavannes, qui a grand besoin d'être rénové, regroupera plusieurs sites du Jura bernois et servira par ailleurs de centre d'intervention (point d'appui) à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'entretien de la nouvelle route nationale A16 Sud (Transjurane).

L'OFROU participe aux frais d'investissement et aux coûts d'équipement à hauteur de 40 pour cent.

2 Bases légales

- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), articles 3 et 38 ss
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss



3 Coûts et dépenses nouvelles

Niveau des prix au 1^{er} avril 2014, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 124,1 points

Coût total (y c. 8 % de réserves) CHF 27 616 000.–

dont :

- Coûts de construction CHF 25 677 000.–
 - Etude de projet
 - Nouvelle construction
 - Déplacement des silos à sel
 - Installation photovoltaïque
 - Equipements d'exploitation (voie de roulement)

- Coûts d'équipement CHF 416 000.–
 - Aménagement des ateliers et de la halle d'entreposage
 - Equipement des bureaux et des vestiaires
 - Frais de déménagement

- Acquisition de terrain CHF 1 300 000.–

- Mesures de protection pour les batraciens CHF 223 000.–

Total CHF 27 616 000.–

./. contribution aux frais consentie par l'OFROU de 40 % – CHF 11 046 400.–

./. dépenses déjà approuvées pour les analyses du sol
et les préparatifs pour la mise au concours (montant net) – CHF 96 000.–

**Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses
selon l'article 143 OFP CHF 16 473 600.–**

./. dépenses déjà approuvées par ACE n° 1217/2012 pour l'étude
de projet ainsi que deux crédits supplémentaires autorisés par arrêté
de la Direction : – CHF 836 000.–

• Premier crédit supplémentaire du 17 janvier 2014 (pluriannuel) – CHF 100 000.–

• Deuxième crédit supplémentaire du 1^{er} décembre 2014 (annuel) – CHF 418 000.–

Crédit à approuver CHF 15 119 600.–

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4 Nature du crédit / Compte / Exercice comptable

Groupe de produits : gestion des biens immobiliers (n° 09.15.9100)

Il s'agit d'un crédit de réalisation et d'engagement pluriannuel au sens de l'article 50, alinéa 3 LFP, qui sera relayé par les paiements ci-dessous. Ces paiements sont inscrits au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. L'adoption des budgets annuels demeure réservée.

<u>Dépenses brutes :</u>		Exercice / Montant		
Compte 4980 503100	Office des immeubles et des constructions Construction et transformation de biens-fonds du patrimoine administratif	2013	CHF	300 000.–
		2014	CHF	1 190 000.–
		2015	CHF	7 250 000.–
		2016	CHF	16 010 000.–
		2017	CHF	2 500 000.–
Compte 4980 506100	Office des ponts et chaussées Acquisition de véhicules et de mobilier	2016	CHF	416 000.–

La participation de la Confédération (OFROU) à hauteur de 40 pour cent sera versée sur le compte n° 614000 (remboursement de dépenses d'investissement pour la construction de bâtiments).

Référendum facultatif en matière financière

(Publication après-coup)

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session de mars 2015 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire:	26 août 2015
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation)	26 novembre 2015
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat	28 décembre 2015

Berne, le 16 mars 2015

Au nom du Grand Conseil,
la présidente: *Struchen*
le secrétaire général: *Trees*

